

Conseil Communautaire du 2 avril 2026 : COMPTE RENDU DES DÉCISIONS DU PRÉSIDENT.

Monsieur André LATOUR, doyen de l'assemblée, a rendu compte de la décision prise par le Président sortant dans le cadre de ses délégations :

- Monsieur Jacques de CHABANNES a décidé de céder la tondeuse GIANNI FERRARI Turbo2 à l'entreprise VACHER SA, au prix de 3 600 € TTC le 24 mars 2026.